

Parc
Jean-Drapeau

Bilan des impacts sonores

Saison événementielle 2025



Table des matières

1. Sommaire exécutif 4

1.1 Ordonnance de bruit pour 2025 4

1.2 Objectifs 2025 4

2. Analyses acoustiques et ajustements 6

2.1 Tests et analyses acoustiques 6

2.2 Ajustements pour la saison 2025 6

2.3 Surveillance sonore en temps réel 6

2.4 Suivis avec les citoyens 7

3. Données événementielles 8

4. Gestion des plaintes 9

4.1 Processus de gestion 9

4.2 Données statistiques 2025 9

4.3 Mesures correctives et de mitigation en cours de saison 9

5. Recommandations pour 2026 10

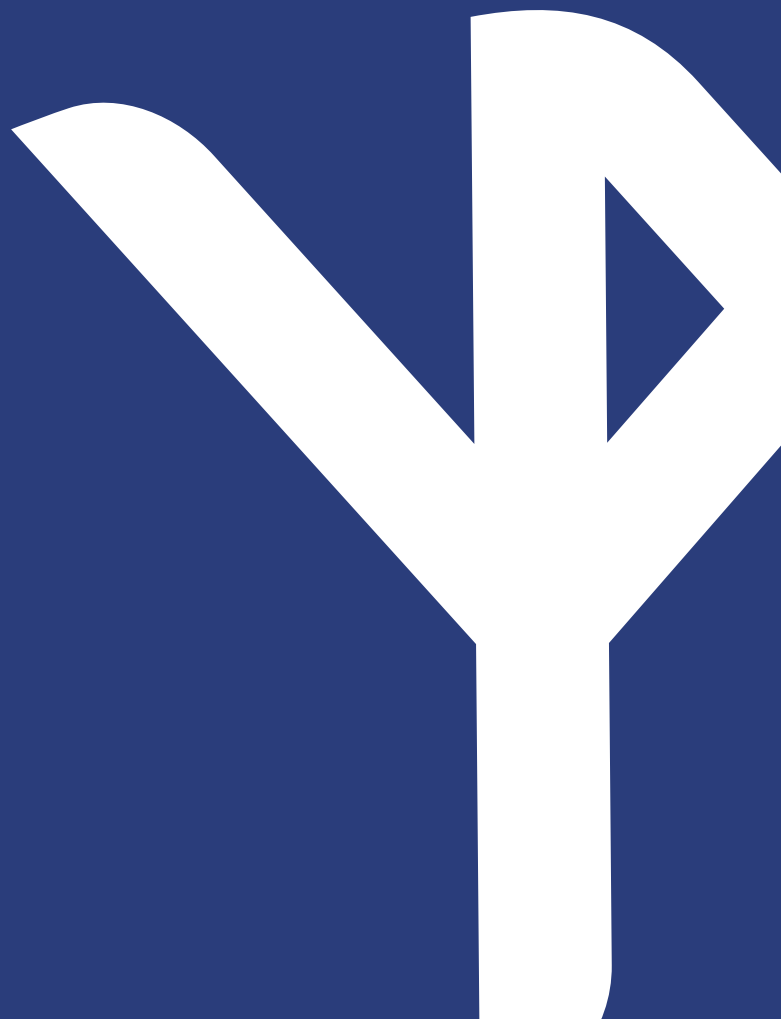
6. Annexes 11

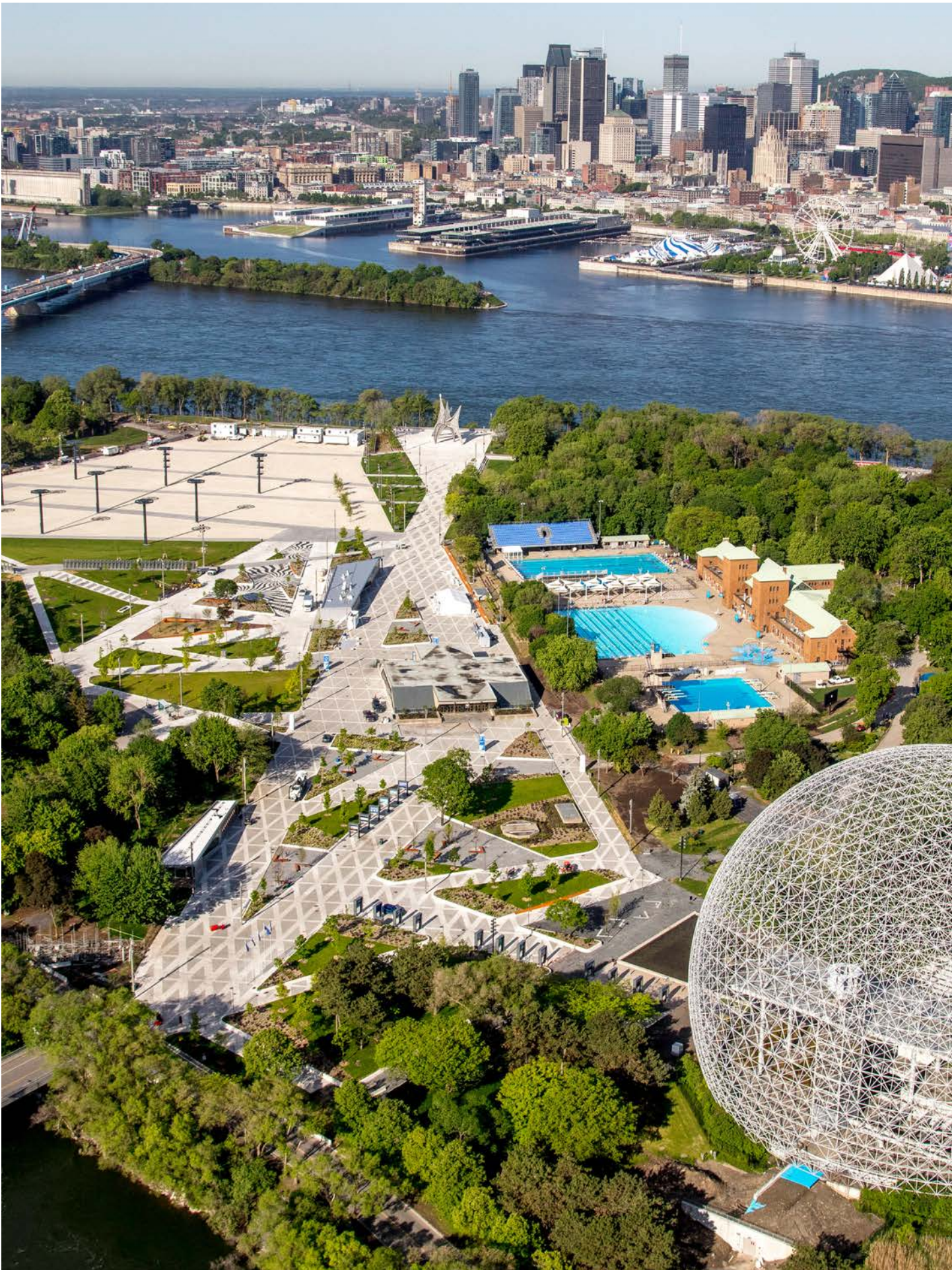
ANNEXE A. Emplacement du sonomètre au parc Jean-Drapeau 11

ANNEXE B. Emplacement du sonomètre du Vieux-Port 12

ANNEXE C. Localisation des plaintes 13

ANNEXE D. Caractéristiques du bruit 14





1. Sommaire exécutif

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) veille à assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités du Parc et les communautés riveraines, tout en préservant l'équilibre qui fait la richesse du site : un lieu à la fois naturel, culturel et événementiel, reconnu pour son dynamisme et son rayonnement à l'échelle métropolitaine.

En 2025, la SPJD a poursuivi la mise en œuvre d'actions visant à consolider les mesures de gestion des impacts sonores instaurées au cours des dernières années et assurer le respect de la réglementation en vigueur.

Par ces efforts continus, elle réaffirme son rôle de gestionnaire responsable, soucieuse de l'expérience des visiteurs comme de la qualité de vie des résidents environnants. Ces initiatives contribuent à créer un environnement sonore mieux équilibré, tout en maintenant l'attrait et l'effervescence qui caractérisent la programmation du Parc.

Rappelons que, bien que le Parc propose une offre d'activités diversifiées tout au long de l'année, la période événementielle s'intensifie de mai à octobre, portée par la tenue de nombreux rendez-vous culturels et sportifs d'envergure qui en font un lieu incontournable de la vie montréalaise.



1.1 Ordonnance de bruit pour 2025

L'ordonnance de bruit en vigueur, entérinée par le conseil de ville de l'arrondissement de Ville-Marie le 8 avril 2025, encadre la saison événementielle s'étendant d'avril 2025 à mars 2026. Elle fixe les balises réglementaires applicables aux activités sonores tenues au parc Jean-Drapeau, définissant notamment les niveaux sonores permis, les horaires d'exploitation, ainsi que les conditions visant à assurer une cohabitation harmonieuse entre les événements et les milieux de vie environnants, soit :

- Une limite sonore de 65 dBA (LAeq 15 minutes), mesurée à proximité du bassin olympique.
- Une exigence maintenant l'écart entre les dBA et les dBC à moins de 20 dB (LAeq 15 minutes), afin d'assurer un meilleur contrôle des basses fréquences.

Ces seuils s'inscrivent dans la continuité des mesures de régulation mises en œuvre depuis 2024 et visent à maintenir un équilibre durable entre le dynamisme événementiel du Parc et la qualité de vie des communautés riveraines.

Conformément à la volonté de concilier le rayonnement culturel, économique et international du parc Jean-Drapeau avec la préservation de l'environnement sonore des populations avoisinantes, certaines exemptions à la limite sonores sont accordées pour des événements d'envergure, à compter de midi :

- **Grand Prix du Canada** — du 13 au 15 juin 2025
- **L'International des Feux Loto-Québec** — du 26 juin au 31 juillet 2025



© Samuel Daly

1.2 Objectifs 2025

Pour la saison 2025, la SPJD s'est fixé des objectifs afin de coordonner ses actions dans une approche à la fois proactive, concertée et évolutive. Ces orientations s'inscrivent dans la poursuite des efforts déjà amorcés au cours des dernières années et visent à consolider les bonnes pratiques en matière de gestion sonore tout en intégrant certaines améliorations techniques ciblées.

1. Tester des solutions concrètes

Poursuivre la mise à l'essai de mesures adaptées et innovantes pour réduire les impacts sonores liés aux activités événementielles, tout en préservant le dynamisme culturel et festif du Parc.

2. Mesurer et documenter les niveaux sonores avec précision

Maintenir la collecte, l'analyse et l'interprétation de données acoustiques détaillées afin d'évaluer objectivement les effets sonores et d'orienter les ajustements nécessaires, en temps réel ou pour les saisons suivantes.

3. Assurer un suivi rigoureux des plaintes

Poursuivre l'application de mécanismes transparents et efficaces pour recueillir, traiter et répondre rapidement aux préoccupations exprimées par les citoyens, dans un souci constant de dialogue et d'amélioration continue.

4. Poursuivre le dialogue avec les riverains

Renforcer les échanges et la concertation avec les communautés avoisinantes afin de mieux comprendre leurs attentes et de co-construire des solutions durables visant à réduire les nuisances sonores.

5. Collaborer étroitement avec les partenaires événementiels

Maintenir une collaboration active avec les promoteurs afin d'encourager l'adoption de pratiques responsables et respectueuses de l'environnement sonore, fondées sur la sensibilisation, la formation et la responsabilisation partagée.

6. Formuler des orientations pour les saisons futures

Tirer parti des apprentissages issus de la saison 2025 pour définir des lignes directrices claires et des objectifs mesurables, permettant de guider les prochaines étapes de la démarche d'amélioration continue de la SPJD.

2. Analyses acoustiques et ajustements

2.1 Tests et analyses acoustiques

Dans le cadre de la planification de la saison événementielle 2025, la SPJD a réalisé une série d'analyses acoustiques et d'essais techniques visant à mieux comprendre et atténuer les impacts sonores des activités du Parc sur les milieux environnants.

Une analyse des niveaux sonores a d'abord été menée par une firme spécialisée en acoustique et vibrations pour les événements présentés en 2025 dans le secteur du Jardin Le Petit Prince. Cette étude visait à documenter l'impact des activités sur les quartiers résidentiels avoisinants, à la lumière des plaintes et avertissements enregistrés lors des saisons précédentes.

En parallèle, Multicolore, promoteur des Piknic Électronik, appuyé par une firme génie-conseil et de la SPJD, a également réalisé une série d'essais sonores sur le site du Jardin du Petit Prince (novembre 2024). Ces tests avaient pour objectif d'identifier, de façon plus détaillée, les éléments les plus susceptibles d'améliorer la perception des communautés riveraines en contexte événementiel. Les travaux se sont poursuivis durant l'hiver et le printemps 2025 (mars et avril), au moyen d'essais supplémentaires permettant de valider les hypothèses en conditions réelles.

2.2 Ajustements pour la saison 2025

Les données recueillies ont permis d'identifier les principales sources d'impact sonore et de formuler des recommandations destinées à réduire les nuisances perçues par les populations riveraines. Cette démarche intégrée, fondée sur l'expertise technique et la collaboration avec les promoteurs, a mené à des interventions structurantes :

- Reconfiguration complète du site du Piknic Électronik, incluant la réorientation de la scène principale pour réduire la propagation sonore vers les secteurs sensibles.
- Intégration d'une nouvelle technologie de sonorisation directionnelle, permettant un contrôle plus précis des zones de diffusion durant le Piknic Électronik et les festivals evenko.

2.3 Surveillance sonore en temps réel

Pour assurer un suivi rigoureux en temps réel des niveaux de pression sonore générés par les activités du Parc, la SPJD a déployé un sonomètre de classe 1 à la tour Pirelli se trouvant aux abords du circuit Gilles-Villeneuve. D'abord installé à titre expérimental, l'appareil est calibré et maintenu de façon permanente depuis 2022, assurant la fiabilité et la continuité des données. Un étalonnage annuel est effectué au début de chaque saison, accompagné d'un calibrage automatisé quotidien.

Depuis l'été 2024, un second sonomètre est installé dans le secteur du Vieux-Port de Montréal. L'appareil permet de documenter plus finement l'intensité sonore perçue du côté riverain et d'améliorer la compréhension des impacts acoustiques sur les résidents du Vieux-Montréal.

Il est important de rappeler que les conditions météorologiques exercent une influence significative sur la propagation du son : vent, humidité et température peuvent modifier la portée et l'intensité perçue, rendant essentielle une surveillance continue.





© Biglaur photographie

Afin de suivre efficacement l'impact sonore des événements, la SPJD a mis en place un protocole de surveillance en temps réel prévoyant :

- L'envoi automatisé d'un courriel d'alerte aux promoteurs et à l'équipe technique de la SPJD lors d'un dépassement des seuils définis.
- Une revue systématique des enregistrements audio afin d'identifier la source du dépassement et de valider la conformité des données.

Certains dépassements peuvent résulter de sources externes au Parc (sirènes, circulation, véhicules diffusant de la musique, activités environnantes). Cette vérification est donc essentielle pour distinguer les causes réelles.

Les promoteurs procèdent également à un suivi en direct des niveaux sonores et ajustent au besoin le volume ou certaines fréquences pour garantir le respect des normes.

L'emplacement des sonomètres utilisés pour la surveillance acoustique en temps réel est présenté aux annexes A et B.

2.4 Suivis avec les citoyens

La SPJD a poursuivi les rencontres en 2025 afin de présenter et partager les initiatives mises en place pour atténuer les impacts sonores sur les populations riveraines. Des rencontres régulières avec les citoyens et la SPJD ont été organisées afin d'actualiser les démarches entreprises en vue de la prochaine saison.

3. Données événementielles



© Susan Moss

Durant la programmation estivale 2025, le service à la clientèle de la SPJD a reçu 260 plaintes en provenance de 87 personnes distinctes, comparativement à 214 plaintes provenant de 95 personnes distinctes en 2024, ce qui représente une augmentation de 28 plaintes, alors que le nombre de plaignants demeure stable.

Cette hausse s'accompagne d'un changement dans la provenance des plaintes. En 2025, 193 plaintes mentionnaient Saint-Lambert comme lieu de résidence, 7 provenaient du Vieux-Port et 60 d'autres secteurs, alors qu'en 2024, 113 plaintes provenaient du Vieux-Port et 79 de Saint-Lambert.

Une carte indiquant la provenance des plaintes peut être consultée en annexe C.

4. Gestion des plaintes

4.1 Processus de gestion

Tout au long de l'année, les citoyens peuvent transmettre leurs commentaires et plaintes en lien avec les impacts sonores à une adresse courriel dédiée du service à la clientèle. Ce mécanisme centralisé permet d'assurer un **suivi personnalisé et une traçabilité complète**.

Le processus comprend :

- 1. Présence d'un responsable du service à la clientèle** durant chaque événement musical majeur, chargé de la réception et du traitement des plaintes;
- 2. Présence d'un représentant technique de la SPJD** sur site, responsable de la communication avec le promoteur et de la vérification du respect des seuils;
- 3. Compilation systématique des plaintes** dans un registre comprenant le nom, le code postal, la date et le type de plainte;
- 4. Analyse qualitative** (réurrence, gravité, localisation) permettant d'orienter les mesures correctives;
- 5. Réponses adaptées et personnalisées** envoyées aux plaignants dans les délais suivants :
 - Durant les événements : réponse dans un délai maximal de **30 minutes**;
 - Hors programmation : réponse dans un délai maximal de **12 heures**.
- 6. Suivi technique continu** des niveaux sonores via les sonomètres connectés;
- 7. Système de seuils d'intervention** mis en place pour déclencher rapidement des ajustements selon la gravité observée.

4.2 Données statistiques 2025

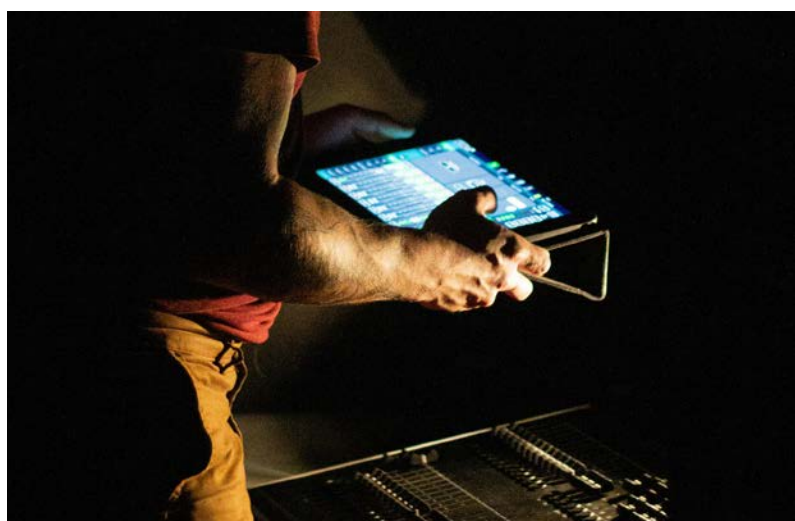
En 2025, 10 millions de personnes ont visité les îles et le parc Jean-Drapeau a accueilli 441 événements. Au total, 260 plaintes ont été reçues en lien avec les impacts sonores, en provenance des secteurs de Montréal, de Saint-Lambert et de Longueuil. Parmi celles-ci, 122 sont associées aux événements Piknic Électronik et 58 au festival Oshega.

4.3 Mesures correctives et de mitigation en cours de saison

À la lumière des observations recueillies et des plaintes formulées au cours de la saison 2025, la SPJD a mis en œuvre plusieurs interventions ciblées afin de réduire les impacts sonores et d'améliorer la cohabitation avec les milieux environnants :

- Réduction de l'impact sonore pour un nombre significatif de riverains.
- Application de limites horaires strictes pour certaines soirées à fort potentiel sonore, garantissant un meilleur encadrement des activités en soirée et de nuit.
- Communication proactive avec les promoteurs et la population, notamment via les canaux numériques de la SPJD, afin d'informer des horaires, des mesures d'atténuation et des interventions mises en place en temps réel.

Ces interventions illustrent la volonté constante de la SPJD et ses partenaires d'adapter les pratiques en fonction des observations de terrain et des rétroactions citoyennes, dans une démarche d'amélioration continue.



5. Recommandations pour 2025



© Benoit Rousseau

En considérant les faits suivants :

- Les résultats positifs générés par l'utilisation de la nouvelle technologie et la reconfiguration de site.
- La combinaison de facteurs qui influencent la perception du bruit (topographie, conditions météorologiques, etc.).
- Les relevés sonores et les ajustements en temps réel.

Pour la saison 2026, la SPJD recommande de poursuivre et d'approfondir les efforts engagés afin d'améliorer la cohabitation sonore.

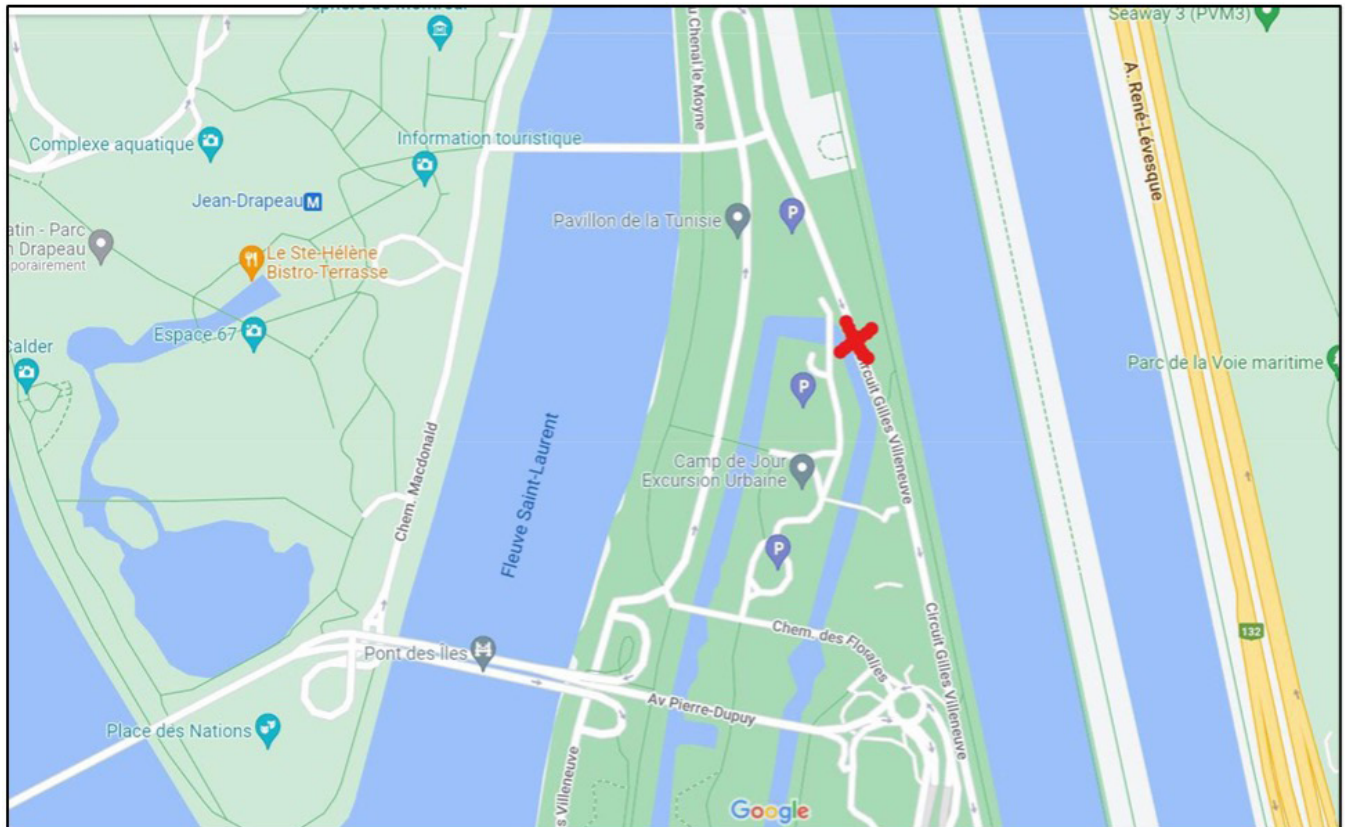
- Maintenir un dialogue constructif et engagé avec les populations riveraines.
- Poursuivre la transmission des plaintes reçues au promoteur dès leur réception, ainsi que les données relatives aux conditions météorologiques.
- Adapter le calendrier et l'horaire événementiel à l'ordonnance de l'arrondissement de Ville-Marie en considérant les limites de bruit, la durée et la fréquence des événements.

- Continuer le travail d'accompagnement effectué avec les promoteurs d'événements afin d'aplanir les irritants entourant les impacts sonores sur les populations environnantes.
- Produire des rapports d'événements mensuels sur les plaintes et les niveaux de pression acoustique rapportés et les transmettre à l'arrondissement de Ville-Marie.
- Évaluer et définir, avec les promoteurs, si d'autres mesures de mitigation pourraient être déployées.

6. Annexes

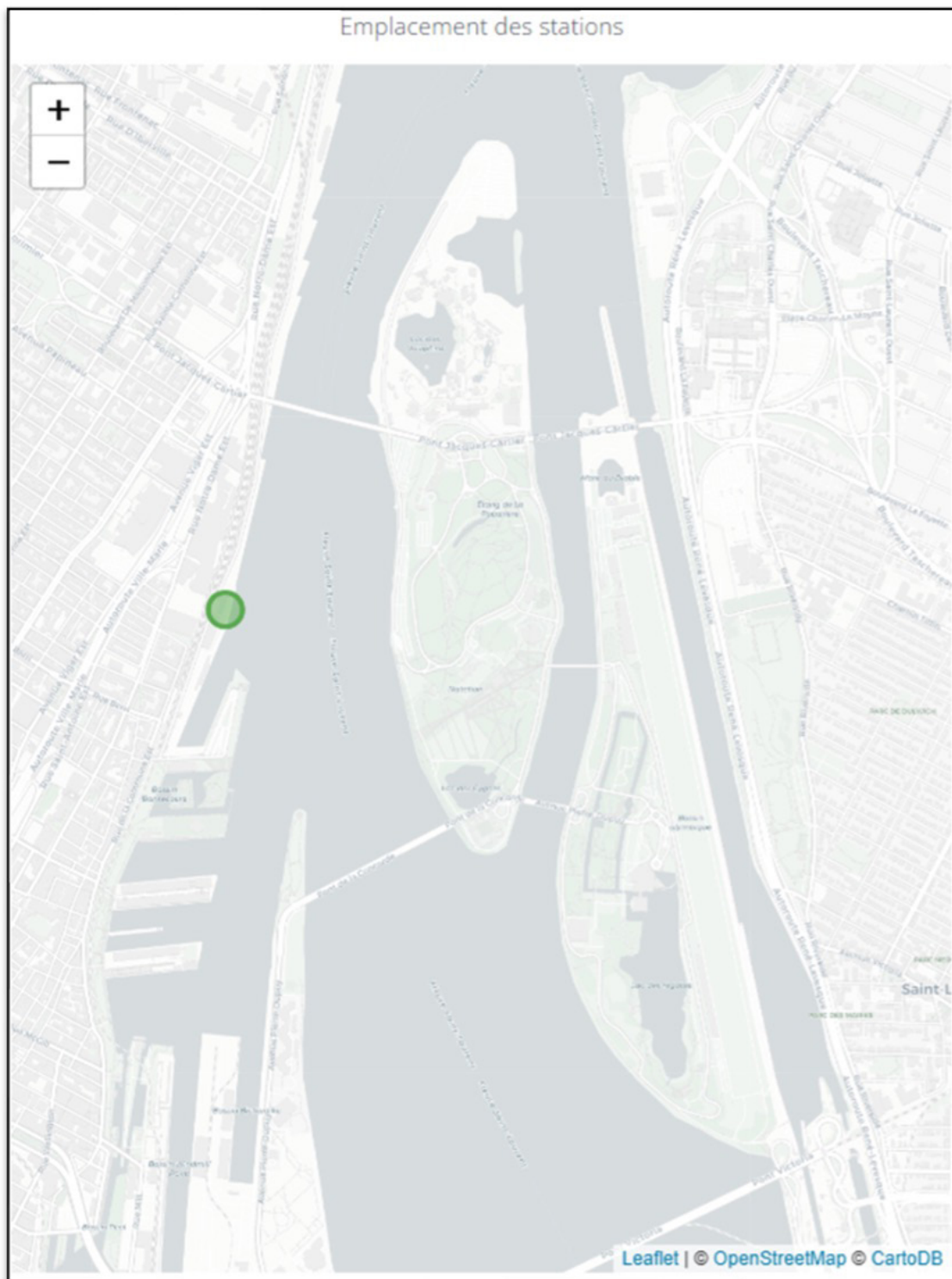


ANNEXE A. Emplacement du sonomètre au parc Jean-Drapeau



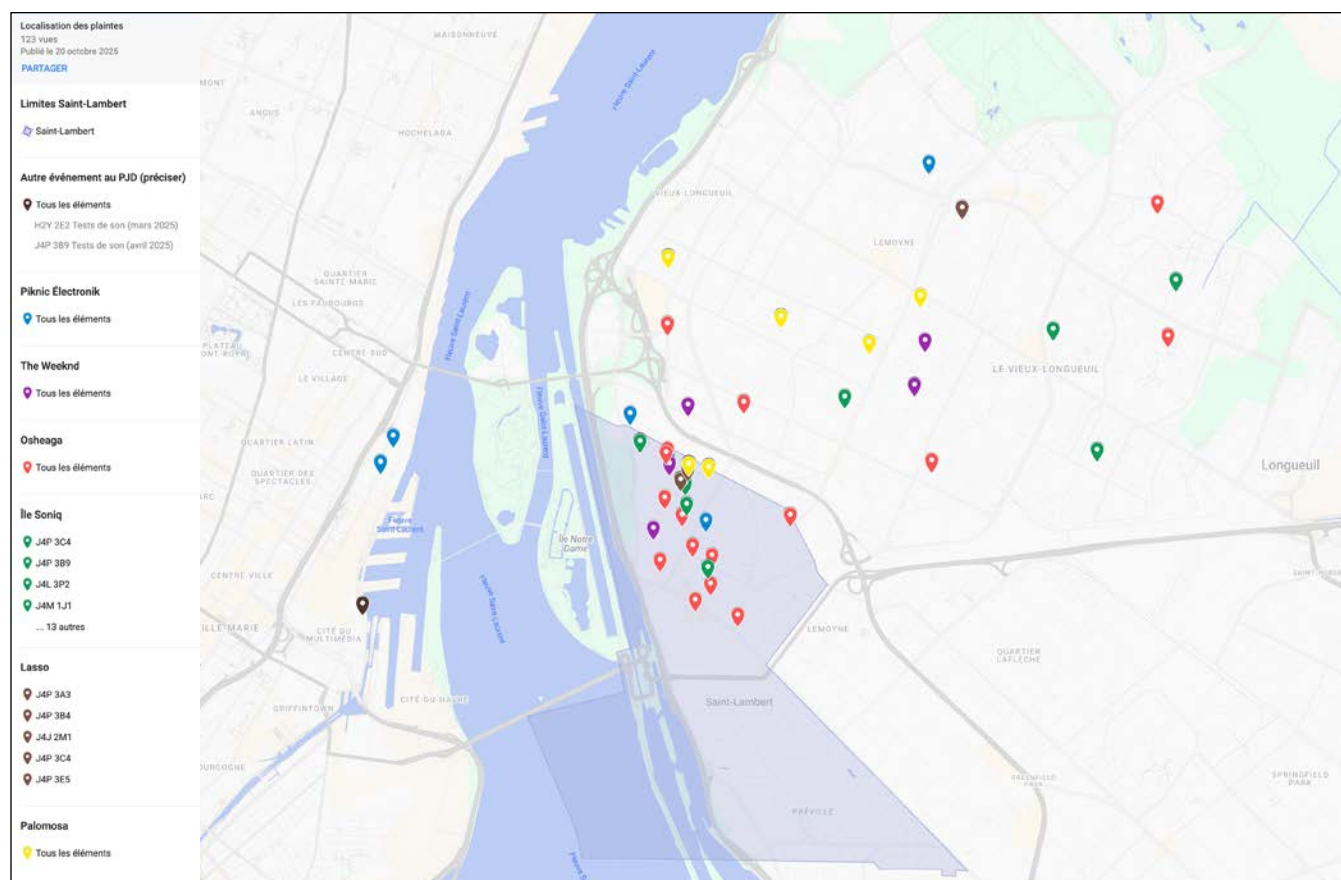


ANNEXE B. Emplacement du sonomètre du Vieux-Port





ANNEXE C. Localisation des plaintes



ANNEXE D. Caractéristiques du bruit

Informations générales

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit le bruit environnemental comme le bruit provenant de toutes sources, à l'exception du bruit en milieu de travail. Le bruit est : tout son ou ensemble de sons jugés indésirables parce qu'ils dérangent ou parce qu'ils sont susceptibles d'affecter la santé.

Le bruit possède trois caractéristiques physiques importantes :

1. La fréquence (son aigu ou grave)

- Exprimée en hertz (Hz);
- Les fréquences entendues par l'humain s'étendent de 20 Hz à 20 000 Hz;
- Le bruit est généralement composé de plusieurs fréquences.

2. L'intensité (son faible ou fort)

- Exprimée en décibels (dB);
- L'intensité du bruit (niveau sonore) correspond aux variations de pression plus ou moins importantes dans l'air ambiant.

3. La durée (son continu, intermittent ou impulsionnel, tel que les bruits d'impacts).

L'exposition au bruit est tributaire de la distance entre la source de bruit et la personne, ainsi que de facteurs qui influent sur sa propagation :

- > Le milieu physique dans lequel il est produit;
- > La topographie;
- > Les conditions météorologiques.





Le bruit environnemental se mesure au moyen d'un sonomètre. Les niveaux de bruit, basés sur une échelle logarithmique, sont généralement rapportés en décibels pondérés A (dBA). La pondération A (dBA) est un filtre qui permet de simuler ce que l'oreille humaine entend. La pondération C (dBC) est utilisée pour tenir compte de la sensibilité différente de l'oreille humaine pour les basses fréquences.

Basses fréquences

Les sons de basses fréquences sont situés entre 20 et 200 Hz. Leur mesure se fait en dBC car, contrairement à la pondération A, la pondération C tient compte de la sensibilité différente de l'oreille humaine pour les basses fréquences.

Pour estimer la part des basses fréquences dans le son mesuré, on calcule l'indice harmonique, soit l'écart entre les dBC et les dBA.

Afin de respecter l'ordonnance en vigueur émise par l'arrondissement de Ville-Marie, les basses fréquences sont compilées par le sonomètre installé sur le site du parc Jean-Drapeau.

Mesures du bruit⁶

dB : Décibels, unité de mesure du bruit.

dBA : Décibels pondérés A pour correspondre à la réponse de l'oreille humaine pour les fréquences audibles.

dBC : Décibels pondérés C tenant compte de la sensibilité de l'oreille humaine pour les basses fréquences et les sons de forte intensité ou de très forte amplitude.

LAeq : Niveau de bruit continu équivalent (bruit moyen) pondéré A (dBA). Il correspond à l'ensemble des variations des niveaux de bruit observés durant un intervalle de temps.

⁶ Définitions extraites de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), « Nouvelles lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé sur le bruit environnemental : changement d'approche », 21 mai 2019

Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec)
Canada H3C 1A9

parcjeandrapeau.com



Parc
Jean-Drapeau